

**DÉCISION N° 2022-591**

Objet : Signature d'un contrat de vente d'un véhicule automobile

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code civil,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet contrat de vente du véhicule immatriculé 9184 YQ 78,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 19 septembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'en 1993, la Commune a acquis un tracteur agricole immatriculé 9184 YQ 78 pour les besoins des services municipaux,

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce véhicule est n'est plus utilisé par les agents dans la réalisation de leurs missions suite à une panne moteur,

CONSIDÉRANT qu'il est conservé au Centre technique municipal (CTM), et la Commune paie une assurance pour ce véhicule,

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de vendre le véhicule pour un montant de 500 euros à la SARL J.N.S.D. représentée par son gérant Monsieur Didier Sausseureau,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le contrat de vente du véhicule immatriculé 9184 YQ 78 avec à la SARL J.N.S.D. représentée par son gérant Monsieur Didier Sausseureau pour un montant de 500 euros TTC.

Article 2 : précise que le véhicule est sorti de l'inventaire.

Libellé	Compte	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Valeur d'acquisition
Véhicule RENAULT Tracteur 9184 YQ 78	2182	30/07/1993	527	21 856,56 €

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 29/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221012-DEC_2022_591-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

acte affiché du 12/10/2022 au 15/12/2022